



PROCES-VERBAL

SEANCE N°3 DU 3 AVRIL 2024

Salle Michel Audiard

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien M. ADAM Hervé, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphane, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par M. BARBIER Michel, Mme INZANI Béatrice par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DOUDET Catherine par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, M. DENEUFVE Gilbert par M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle par M. ACCARD Stéphane, Mme THERIN Aurélie par M. MARTIN Jean-Marie, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse.

Absents : Mme BOUQUET Marie-Odile, Mme DELVAL Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHAVES Hélène

Heure de début de la séance : 19h15

Heure de fin de la séance : 20h45

INFORMATIONS DIVERSES

a) décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

N°2024/048/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec l'EHPAD du centre hospitalier de Eu – 76260 EU pour l'accueil de l'exposition « Vallée du verre : Paroles et portraits » du 26 février au 4 mars 2024 dans le cadre d'une tournée.

L'EHPAD du centre hospitalier de Eu met à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

N°2024/049/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le collège Louis-Philippe – 76260 EU pour l'accueil de l'exposition « Vallée du verre : Paroles et portraits » du 8 au 12 avril 2024 dans le cadre d'une tournée.

Le collège Louis-Philippe met à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

N°2024/050/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la résidence Edmond Michelet – 76260 EU pour l'accueil de l'exposition « Vallée du verre : Paroles et portraits » du 18 au 22 mars 2024 dans le cadre d'une tournée.
La résidence Michelet met à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

N°2024/051/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie M42 – 76200 DIEPPE pour 1 représentation du spectacle « Face A » prévue le 4 avril 2024 à 19h00 au théâtre des charmes de la ville d'Eu ainsi que pour la constitution et les répétitions d'une chorale éphémère.

Le montant de la cession s'élève à 2500 € net de taxes.

Le théâtre prend à sa charge également :

- les frais de transport à hauteur de 450 € net de taxes
- l'hébergement pour 5 personnes aux appartements de la ville
- les frais de repas pour 5 personnes en prise en charge directe
- les droits d'auteurs SACEM/SACD

N°2024/052/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'Association « Collectif Unissons » - 76320 SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF pour un concert avec « SOUL TRIP » le 25 juillet 2024 dans le cadre des rendez-vous du jeudi de 19h00 à 20h15 dans le jardin à la française.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 993 € TTC.

La commune prend en charge également :

- le catering
- le repas des 4 musiciens
- les droits d'auteurs

N°2024/053/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'association « Crescendo's » - 76260 EU pour une déambulation dans le centre-ville le 5 mars 2024 de 14h30 à 16h30 dans le cadre du défilé de mardi-gras.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 500 € TTC.

La commune prend en charge également :

- la collation et les boissons des musiciens
- la SACEM

N°2024/054/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'association « Le garage Soul Funk » - 80000 AMIENS pour un concert avec « La bande à Gaston » le 22 août 2024 dans le cadre des rendez-vous du jeudi de 19h00 à 20h15 dans le jardin français.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 900 € TTC.

La commune prend en charge également :

- le catering des musiciens
- le repas et boissons pour 6 musiciens
- les droits d'auteurs

N°2024/055/DEL à N°2024/066/DEL

DELIBERATIONS CM DU 06/03/2024

N°2024/056/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société L CONSEILS – 92160 ANTONY dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic des installations de sûreté du Musée Louis-Philippe.

La prestation se compose en 2 phases :

- phase 1 : audit existant et des besoins
- phase 2 : étude de faisabilité

Pour un montant total de 9250 € HT soit 11 100 € TTC.

Elle comporte également 2 tranches :

- tranche opérationnelle 1 : rédaction et validation du dossier de consultation des entreprises.

Pour un montant de 2850 € HT soit 3420 € TTC

- tranche opérationnelle 2 : analyse des offres et présentation du rapport d'analyse.

Pour un montant de 7150 € HT soit 8580 € TTC

N°2024/067/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la ville de Criel-sur-Mer – 76910 pour une présentation du spectacle « Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin » donnée par la compagnie Coup de Poker le 28 mars 2024 à 20h00 à l'Abribus de Criel-sur-Mer.

Le budget prévisionnel est estimé à 3263 € HT.

Ces montants comprennent les frais suivants :

- le coût de la cession
- la prestation technique pour le son et la lumière du spectacle / SSIAP
- le transport aller/retour + transferts
- la restauration et le catering
- l'hébergement
- les droits d'auteurs
- le personnel mis à disposition par les deux villes

Chaque partie prendra en charge 50% des dépenses totales. Les factures correspondant à 50% des dépenses totales seront présentées par les deux villes, déduction faites des recettes de billetterie.

N°2024/068/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie Le K – 27300 BERNAY pour deux représentations du spectacle « Morphé » prévues le 22 mars 2024 à 14h00 (scolaire) et à 20h00 (tout public) au théâtre du château. Un atelier intergénérationnel animé par Simon Falguières est prévu le 20 mars 2024 à 14h00 au théâtre du château ainsi qu'une intervention à l'école de Saint-Pierre-en-Val le 21 mars 2024 à 10h00.

Le montant de la cession s'élève à 6740 € HT soit 7110,70 € TTC.

Le théâtre du château prend en charge également :

- les frais de transport à hauteur de 1797,80 € HT
- l'hébergement pour 6 personnes aux appartements de la ville
- les frais de repas pour 6 personnes sur la période d'accueil dont 12 repas sous forme de défraiements à 20,20 € soit 242,40 € HT
- les droits d'auteurs à hauteur de 11,55% du prix de la cession

N°2024/069/DEC/8.9 Passation d'un contrat de prestation artistique avec Normandie Spectacles – 14240 CAHAGNES. Le spectacle « CAMERON SHOW » se tiendra le 18 décembre de 16h00 à 17h10 à la salle Michel Audiard.

La ville d'Eu versera en contrepartie de l'animation la somme de 1625 € dont indemnités de transport de 205 €.

La commune prend en charge également le règlement des droits d'auteurs.

N°2024/070/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie Coup de Poker – 77850 HERICY pour une représentation tout public du spectacle « Et si je n'avais jamais rencontré Jacques Higelin » prévue le 28 mars 2024 à 20h00 à l'Abribus de Criel-sur-Mer.

Le montant de la cession s'élève à 1800 € HT.

Le théâtre du château prend en charge également :

- les frais de transport à hauteur de 350 € HT
- l'hébergement pour 2 personnes aux appartements de la ville
- les frais de repas pour 2 personnes
- les droits d'auteurs SACD/SACEM

N°2024/071/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec l'Association Corus – 25000 BESANÇON pour 1 représentation tout public du spectacle « Il était une nuit » donnée par la compagnie A Bocca Cuisa, prévue le 16 mars 2024 à 20h00 au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 2850 € HT.

Le théâtre du château prend en charge également :

- les frais de transport à hauteur de 531 € HT
- l'hébergement pour 5 personnes aux appartements de la ville
- les frais de repas pour 5 personnes
- les droits d'auteurs SACEM/SACD

N°2024/072/DEC/8.9 Passation d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels avec l'association « Le Murmure du Son » - 76260 EU pendant la durée de préparation et de démontage du festival « le murmure du son » du 4 au 16 juillet 2024.

La mise à disposition est gratuite.

N°2024/073/DEC/8.6 Passation d'une convention avec l'association Les Jardins de la Bresle – 76340 BLANGY SUR BRESLE pour la mise en place d'une équipe de personnes recrutées dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dirigée par un encadrant technique et chargée de débroussailler des fossés situés derrière le stade Gérard Carpentier, d'élaguer de toutes les branches basses, enlever les branches et débroussailler des talus dans le fossé du Viaduc jusqu'à Saint-Pierre-en-Val.

Le montant de la participation de la commune pour l'année 2024 à ces opérations d'entretien s'élève à 2606,48 €. Cette participation sert à l'équipement du personnel, à l'acquisition et à l'entretien du matériel, au transport et à la part du salaire des contrats à durée déterminée d'insertion non prise en charge par l'Etat.

N°2024/074/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société MOBYDOC – 31000 TOULOUSE pour la maintenance du logiciel de gestion documentaire Micromusée du musée Louis-Philippe. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2024.

Le montant total des logiciels en maintenance par Mobydoc est porté à la somme de 2086 € HT soit 2503,20 € TTC.

N°2024/075/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Pascal LEFEBVRE – 76200 DIEPPE pour le montage du spectacle « Morphé » qui se tient le 22 mars 2024 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, est de 219,79 €.

N°2024/076/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Thomas CAPRON – 76890 VASSONVILLE pour le spectacle « Morphé » qui se tient le 22 mars 2024 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO, est de 199,03 €.

b) courrier reçu :

- remerciements de l'ACL Floques pour la mise à disposition du parc du château, du matériel et des agents des services techniques dans le cadre d'une épreuve VTT. L'association remercie également Madame Briffard qui a donné quelques départs et a apporté son aide à la remise des prix.

CESSION D'UN LOCAL D'ACTIVITÉS SITUÉ RUE LAVOISIER – N°2024/078/DEL/3.2

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la municipalité souhaite céder un local d'activités situé rue Lavoisier, parcelles cadastrées section AI numéros 216 (2 909 m²) et 193 (3 091 m²), soit une superficie totale de 6000 m², qui font actuellement partie du domaine privé communal.

Le bien constitue l'un des lots de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée « Zone d'Aménagement Concerté industrielle des prés salés-Froidesville ». L'actuel locataire souhaite en faire l'acquisition et investir dans l'isolation et les pompes à chaleur.

Ce bâtiment à usage commercial abrite une salle de sport et comporte une partie atelier/entrepôt et une partie bureaux. La surface totale déclarée est de 1 566 m² dont 330 m² de bureaux.

Le service des domaines estime la valeur totale de ce bien à 625 000 € et une marge d'approximation de 10% autour de l'estimation.

L'office notarial sis boulevard Faïdherbe à Eu est désigné pour la rédaction des actes et formalités nécessaires dont les frais seront réglés par l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité donne son accord pour la vente de ces parcelles au prix de vente négocié et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte de vente final sans nouvelle délibération.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 21
Votes Contre : 4	Abstention : 0

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE DANS LE CADRE DU JUMELAGE EU-HAAN - N°2024/079/DEL/4.2

Monsieur le Maire précise à l’Assemblée que certaines missions à caractère spécifique et occasionnel peuvent exiger le recrutement d’agent vacataire et propose la création d’un emploi non permanent de vacataire pour les besoins suivants : accompagnateur/trice dans le cadre du jumelage EU-HAAN, comme suit :

- Date : du 7 au 14 juillet 2024
- Rémunération forfaitaire : 700.00 € brut
- Nombre de poste : 1
- Missions : accompagner les activités du groupe d’adolescents, être en relation régulière avec le service en charge du jumelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité autorise la création d’un emploi non permanent de vacataire comme décrit ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d’absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 0

CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS A DUREE DETERMINEE - CAMPING MUNICIPAL - N°2024/080/DEL/4.2

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que, dans le cadre de l’ouverture du camping municipal au 01/06/2024, les nécessités et la continuité du service exigent l’emploi de personnels non permanents pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d’activité conformément à l’article L.332-23 2° du code général de la fonction publique).

A ce titre, il est proposé la création de 3 emplois non permanents pour le camping municipal comme suit :

- 1emploi d’adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2024 au 30/09/2024
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation
- 1emploi d’adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 96 heures par mois)
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2024 au 30/09/2024
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation
- 1emploi d’adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 102 heures par mois)
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 15/06/2024 au 31/08/2024
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 0

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – SERVICE MUSEE - N°2024/081/DEL/4.2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service au Musée du Château d'Eu exigent l'emploi de personnel non permanent pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique).

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent pour le Musée de Eu comme suit :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine contractuel (échelle C1) à temps non complet (17h30/semaine)
- Poste : Agent d'accueil et de surveillance du Musée
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2024 au 30/09/2024
- Missions : Accueil du public – Assurer la surveillance et la sécurité des personnes et des biens – Contrôler l'accès des espaces muséographiques et l'état apparent des œuvres – Orienter, informer et renseigner – Participer aux évènements – Répondre à un premier niveau de questionnements sur les collections et les expositions temporaires – Entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour la création de l'emploi saisonnier et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 17	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25	Votes pour : 25
Votes Contre : 0	Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : VILLE – N°2024/082/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2024 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances) du Budget Primitif Ville :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 548 344,00	12 548 344,00
Investissement	3 925 091,00	3 925 091,00

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Abstention : 4

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : THEATRE - N°2024/083/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2024 du Budget Primitif Théâtre (annexe jointe à la présente délibération) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	539 534,00	539 534,00
Investissement	42 121,00	42 121,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité adopte le budget primitif 2024 du Théâtre.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Abstention : 4

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : MUSEE - N°2024/084/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2024 du Budget Primitif Musée (annexe jointe à la présente délibération) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	584 677,00	584 677,00
Investissement	131 500,00	131 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité adopte le budget primitif 2024 du Musée.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Abstention : 4

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : CAMPING - N°2024/085/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2024 du Budget Primitif Camping (annexe jointe à la présente délibération) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	116 802,00	116 802,00
Investissement	37 466,00	37 466,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité adopte le budget primitif 2024 du Camping.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 22	Votes pour : 22
Votes Contre : 0	Abstention : 4

TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 – N°2024/086/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur le vote des taux des taxes applicables en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les taux des taxes 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23,66 %,
- Taxe foncière bâtie : 56.66%,
- Taxe foncière non bâtie : 53,50 %

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

TARIFS COMMUNAUX – AJOUT AU LIVRET 2022 – N°2024/087/DEL/7.5

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022/197/DEL/7.1 du 7 juin 2022, le Conseil Municipal a validé le livret des tarifs communaux applicable au 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité donne son accord pour ajouter des tarifs dans la rubrique « Tarif pour la prestation du personnel technique communal » :

- Déplacement de l'astreinte des Services techniques le soir et les week-ends pour non-respect du règlement intérieur des salles louées :
50 € pour le déclenchement et 25 € de l'heure (toute heure commencée est due)
- Mise en sécurité de bien privés (habitation/commerce) :
75 € de déclenchement (matériel compris) et 25 € de l'heure (toute heure commencée est due).

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 24	Votes pour : 24
Votes Contre : 0	Abstention : 2

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS – N°2024/088/DEL/7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'attribution de subventions de fonctionnement 2024 aux associations suivantes :

Libellé	Montant
STE MEMBRES LEGION D HONNEUR	250,00
ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES	250,00
ACPG CATM -ACPG CATM	250,00
AMICALE DES ANCIENS MARINS	100,00
APP PECHEURS BRESLE	100,00
AMICLE DE LA MEDAILLE MILITAIRE BRESLE 76 ET VIMEU 80	50,00
SCOUTS DE FRANCE	1 250,00
FNDIRP	110,00
ASSOCIATIONS DIVERSES	17 429,00
EU ET NOUS ASSOCIATION	2 500,00
SAPEURS POMPIERS EN RETRAITE	250,00
ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00
MAQUETTE CLUB EUDOIS	400,00
ASS QUARTIER MONT VITOT	1 300,00
ASSOCIATION RENE DELORIERE	600,00
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 000,00
HEURES MUSICALES VALLEE BRESLE	1 600,00
MAITRISE DE LA COLLEGIALE	2 000,00
MURMURE DU SON	15 000,00
HARMONIE MUNICIPALE EU	5 000,00
COMITE FETES CHAMP DE MARS	2 500,00
PHOTO CLUB EUDOIS	500,00
ASSO DES PHOTOGRAHES EUDOIS	500,00
UNIVERSITE POPULAIRE	250,00
LE THEATRE DES CHARMES	11 000,00
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	0,00
FATRA	1 500,00
SPORT FORME EUDOISE	1 000,00
ASS SPORT DU LYCEE M ANGUIER	400,00

BADMINTON CLUB	1 000,00
COB ATHLETISME	10 000,00
JUDO CLUB EU	6 300,00
HAND BALL CLUB DE EU	20 000,00
EU FOOTBALL CLUB	30 000,00
CLUB PEDESTRE IBE	150,00
ENTENTE CYCLO TOURISTE EUDOISE	450,00
RUGBY CLUB EU TREPORT	16 000,00
MOTO CLUB EU MERS LE TREPORT	450,00
TENNIS DE TABLE	5 000,00
VELO CLUB EUDOIS	6 300,00
AERO CLUB EU TREPORT MERS	600,00
UNION CULTURISTE EUDOISE	1 100,00
ASSOCIATION MODELISTE	300,00
ASSOCIATION VERTICAL EUDOIS	1 000,00
NOUVEL ELAN	500,00
TENNIS CLUB MUNICIPAL EUDOIS	2 300,00
BOULE CLUB DES 3 VILLES SOEURS	150,00
ACADEMIE D ESCRIME EU MERS	700,00
LA HETRAIE SAINT LAURENT	20 000,00
MJC CENTRE DES FONTAINES	80 000,00
HALTE GARDERIE LES LUTINS	39 000,00
RAYON DE SOLEIL ASSOCIATION	28 500,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 500,00
RESTONS JEUNES EN RETRAITE	2 100,00
ASS EUDOISE ST JACQUES	3 711,00
COUTUR EU	300,00

- Dit que les personnes (3) dont le nom figure sur les questionnaires joints n'ont pas pris part au vote pour l'association les concernant.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 - N°2024/089/DEL/7.5

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022/300/DEL/7.10 du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal a opté pour le passage anticipé au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

VEGETALISATION DES COURS DE L'ECOLE BROCELIANDE - CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE, POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE - N°2024/090/DEL/7.5

Dans le cadre de la démarche « *notre école, faisons-la ensemble* » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Suite à l'engagement des élèves de l'école Brocéliande dans leur parcours citoyen et à la labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) de l'école, des discussions se sont engagées avec les élèves délégués et éco-délégués pour qu'ils puissent bénéficier d'une cour d'école qui serait à la fois plus accueillante, moins chaude l'été et dans laquelle leur engagement pour l'environnement et la biodiversité pourrait se poursuivre.

Ils ont donc demandé qu'une réflexion soit menée à une plus grande échelle que celle des conseils des élèves sur une végétalisation de leur espace, sans que cela ne touche pour le moment à leur aire de jeux.

Au même titre que les élèves, l'équipe pédagogique et les différents partenaires de l'école ont été associés au projet dès sa phase pré-opérationnelle. Des objectifs ont été définis et un phasage succinct de mise en œuvre a été élaboré lors de différentes concertations qui ont réuni les éco-délégués, les représentants de parents, les élus et les services de la ville.

Ce projet, fruit d'une démarche participative, s'inscrit pleinement dans la philosophie du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », au titre duquel un soutien financier peut être accordé.

La présente convention, jointe à la présente délibération a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique éligible. En l'occurrence, la subvention est d'un montant maximum de 1 864,86 € pour couvrir les dépenses associées à la végétalisation des murs dans les cours des écoles Prévert et Rostand.

L'Etat versera à la commune la somme de 559,46 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention. Il sera procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0

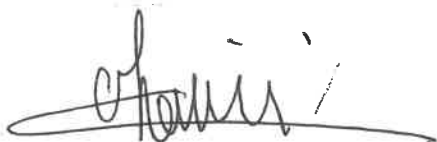
LEGS DE MADAME COLLE DITE PAOLI – AUTORISATION - N°2024/091/DEL/8.9

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Danielle Colle, dite Dominique Paoli, était une journaliste et essayiste française. Madame Paoli est décédée en 2021.

Après son décès, la ville d'Eu a été contactée par l'agence notariale chargée des dernières volontés de Madame Paoli. Ces dernières indiquaient le souhait de la défunte de léguer les œuvres de sa collection, touchant à la famille d'Orléans, au musée Louis-Philippe de la ville d'Eu. Ce legs comprend aussi une centaine de livres et des documents type photographies ou souvenirs touchant les époques les plus récentes, destinés à rejoindre la documentation du musée. Ce legs a été délivré à la Fondation de France qui en assure la gestion, notamment une somme de 94 994 euros prévue également pour l'entretien des collections léguées (annexe jointe à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accepter l'ensemble de ce legs.

Date de convocation : 28/03/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 8 Nombre d'absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 26	Votes pour : 26
Votes Contre : 0	Abstention : 0



Le Secrétaire de séance



M. Michel BARBIER
Maire de la Ville d'Eu